

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16/12/2013**

**- 2013\_098 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CIRQUE POUR L'ECOLE D'AUZOUE EN TOURAINE :**

Mme Isabelle CHEREAU , première adjointe évoque la subvention pour le cirque en 2014. Elle explique qu'il est nécessaire de verser cette subvention d'un montant de 4 500 € car le Conseil Municipal va changer l'année prochaine du fait des prochaines élections municipales et que celui-ci pourrait décider de ne plus la verser.

Suite à ses explications, et après avoir voté à mains levées (15 pour et 2 contre), le Conseil Municipal décide de verser la totalité de la subvention de 4500 €. Toutefois, si le cirque en 2014 devait être annulé pour une quelconque raison , la subvention resterait bloquée pour l'école pendant 2 ans.

**- 2013\_099 : DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES APPAREILS AUDITIFS POUR UNE EMPLOYEE COMMUNALE :**

Suite à la reconnaissance en tant que travailleur handicapé, une employée a besoin d'être appareillée dans le cadre de son travail.

Nous avons en notre possession un devis de la société Entendre qui s'élève à 2 622 € TTC. La commune avance cette somme de 2 622 € TTC pour l'appareil et un dossier d'aide financière sera demandé auprès du FIPHFP afin de percevoir une subvention.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférents, à condition que l'employée communale s'engage à payer la différence si la subvention du FIPHFP ne rembourse pas la totalité (avec la possibilité de rembourser en plusieurs fois).

**- 2013\_100 : AVENANT 1 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA STATION D'EPURATION DU BOURG :**

Le Conseil Municipal avait décidé de retenir l'entreprise SAUR pour des travaux à la station d'épuration du Bourg pour un montant de 93 840.55 € TTC.

Infrastructures concept nous propose un avenant au marché suite à une moins-value de 9448.40€ ce qui modifie le montant du marché à 84 392.15 € TTC et sera payé sur l'opération d'investissement 13.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**- 2013\_101 : ASSURANCE DU VEHICULE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2014 :**

GROUPAMA a émis son appel de cotisation pour l'année 2014 de l'assurance du véhicule communal pour un montant de 533.23 € TTC .

Le Conseil Municipal accepte de régler ce montant sur l'article 616 sur les crédits de l'année 2014.

**- 2013\_102 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UFCV POUR LE CENTRE AERE POUR 2014 :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat auprès du prestataire UFCV pour gérer le centre aéré de la commune les mercredis et les vacances scolaires à compter du 1er janvier 2014 au 31 août 2014. Le coût à la journée par enfant s'élève à 25 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite.

Il autorise le Maire à signer la convention avec l'UFCV pour l'organisation et la facturation du centre aéré.

Les participations des parents seront les suivantes :

Le montant pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 760 € - taux d'effort 1% : plancher 3,50 € et plafond 7,60 €

QF supérieur à 761 € - taux d'effort 1,50 % : plancher 11,42 € et plafond 15 €

Un montant de 18 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 15 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation et le coût de notre ALSH, il mandate le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

**- 2013\_103 : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE POUR 2012 :**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau du SIAEP pour 2012 et il est approuvé à l'unanimité.

**- 2013\_104 : DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ASSOCIATION MULHEIM-KARLISH POUR 2014 :**

Madame Isabelle CHEREAU, première adjointe donne lecture de la lettre de cette association qui demande la gratuité de la salle polyvalente le 30 mai 2014 pour l'organisation d'un dîner dansant entre les familles allemandes et françaises. En contrepartie, elle ne demandera pas de subvention pour 2014. Le Conseil Municipal accepte cette gratuité de la salle polyvalente pour 2014.

**- 2013\_105 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Nous devons réaliser une décision modificative au budget de l'assainissement:

Section investissement

Dépense Article 2762 en OI : + 4 000 €

Recette: Article 2313 en OI : + 4 000 €

Recette :Article 2762 en réel : + 4 000 €

Depense : article 2313, opération 13 ,en réel : + 4 000 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**-ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VOEUX DU 11 JANVIER 2014 :**

La Première Adjointe évoque les modalités de la cérémonie qui aura lieu à 11 heures.

**- RAPPORT DU SIEIL ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :**

Les rapports du SIEIL et de la communauté de communes du Castelrenaudais sont disponibles en mairie.

**- LE TRACTEUR POUR LA NEIGE :**

Il est convenu que Monsieur Jean-Marc BRETON achète un semoir pour répandre le sel et une convention sera signée entre la Collectivité et Monsieur Jean-Marc BRETON. Cette question sera délibérée en janvier 2014.

- DIFFERENTS PROBLEMES INFORMATIQUES A LA MAIRIE:

Madame Isabelle CHEREAU évoque que depuis un moment, il existe différents problèmes informatiques et de logiciels à la mairie.

- DELIBERATION DES 4.5 JOURS DE LA COMMUNE D'AUTRECHE :

Isabelle CHEREAU donne lecture de la délibération de la commune d'Autrèche.

- BILAN DE LA REUNION AVEC L'INSPECTEUR ACADEMIQUE:

Madame Colette BONNEAU évoque la réunion avec Monsieur SEVERIN suite à la décision que nous avons prise sur la semaine des 4.5 jours.

Une commission scolaire sur ce sujet se réunira le jeudi 9 janvier 2014 à 20h00.

- DEPART EN RETRAITE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE :

Une employée part à la retraite le 30 avril 2014 et la collectivité est en charge de réfléchir sur un contrat aidé pour le recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 22 janvier 2014 à 20h30.**